

# Infor Anael Finance iSeries Suivi des tiers

### © Copyright 2013 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

#### **Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

#### Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

#### Informations de publication

Version: Infor Anael Finance iSeries version V3

Auteur: Infor

Date de publication : juin 28, 2013

# Table des matières

À propos d	e ce manuel	5
Public c	oncerné	5
Périmèt	re du document	5
Pré-requ	uis	5
Docume	ents liés	5
	ue du document	
	er Infor	
Chapitre 1	Suivi récapitulatif	7
Chif	fre d'affaires	7
	Prise de paramètre	9
Crite	ères de sélection et de tri communs aux différentes demandes	11
Rati	os	12
	Prise de paramètre	12
	Ratios (exercice social = N, Ratio sur CA de la période = N)	14
	Ratios (exercice social = O, Ratio sur CA de la période = N)	15
	Ratios (Exercice social = N, apuration successive = O)	15
Editi	on des soldes	15
Chapitre 2	Suivi détaillé	17
Ana	lyse des comptes par antériorités	18
Ana	lyse par échéance	18
	Prise de paramètre	19
Ech	éancier par mode de règlement	23
	Prise de paramètre	24
Litig	es	27
I	Prise de paramètre	27
Chapitre 3	Ventilation des achats par échéance	31
Pris	e de paramètre	32

Editi	ion d'une ventilation des achats	33
Chapitre 4	Déclaration DAS2	35
Prise	e de paramètre	36
Chapitre 5	Calcul des effets non échus	37
Chapitre 6	Calcul des soldes clients	39

# À propos de ce manuel

# Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor Anael Finance iSeries

# Périmètre du document

Infor Anael Finance iSeries version V3

# Pré-requis

Aucun

# Documents liés

Aucun

# Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	1998	R&D	Création du document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word

# **Contacter Infor**

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <a href="https://www.infor.com/inforxtreme">www.infor.com/inforxtreme</a>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Cette option permet d'obtenir en une seule demande, l'édition du chiffre d'affaires, des ratios et des soldes, et ceci pour les comptes Clients, Fournisseurs ou Individuels.

### Chiffre d'affaires

L'édition du chiffre d'affaires s'obtient :

- Soit H.T. ou T.T.C.
- · Soit par Tiers.

selon le principe de sélection suivant :

- H.T., à la condition :
  - 1. Qu'au fichier 'Société', l'option 'CA' soit égale à 'H'.
  - 2. Que les écritures générées par le 'Batch' ne soient pas centralisées.
  - 3. Que sur les pièces comptabilisées, le compte Tiers soit sur la ligne n°'1', et qu'il n'y est qu'un Tiers par pièce.
  - 4. Qu'au fichier '**Plan comptable**', l'option '**Compte à déduire du TTC**' = '**O**' pour les comptes TVA, port, etc. <sup>1</sup>
- T.T.T., à la condition qu'au fichier 'Société', l'option 'CA' soit égale à 'T'.

Seules les écritures comptabilisées sur un journal de type 'V'<sup>2</sup>, pour les Clients, sont prises en compte pour le calcul du CA.

Pour les Fournisseurs, seules les écritures comptabilisées sur un journal de type 'A' sont prises en compte.

Si au niveau du fichier '**Société**', l'option '**CA**' est égale à '**H**', le CA peut être demandé en H.T. ou en T.T.C. Si cette option est égale à '**T**', le chiffre d'affaires ne peut être que '**T**'.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Comptes qui ne rentrent pas dans le calcul C.A.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> 'V': Ventes

<sup>3 &#</sup>x27;A': Achats

L'édition fournit les éléments suivants :

- Edition des montants en francs avec un arrondi.
- Calcul d'un pourcentage selon la méthode :

Année 'N'/Année 'N-1' x 100, et ce, par période et en cumul.

• Le cumul CA des 12 mois précédents la date d'arrêté demandée.

#### **Exemple**

Date d'arrêté: 30/09/95.

Cumul CA: du 1/10/94 au 30/09/95.

• Le cumul CA des 12 mois antérieurs aux 12 mois précédents.

#### **Exemple**

Date d'arrêté: 30/09/95.

Cumul CA: du 01/10/93 au 30/09/94.

• Edition synthétique du CA cumulé à fin de période demandée, par montant en ordre croissant ou décroissant.

,

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> '**T**' : T.T.C.

### Prise de paramètre

### ACCES à l'option

'Comptabilité tiers' > 'Suivi Tiers' > 'Suivi récapitulatif des tiers'

PAN260	- SUIVI RECAPITULATI	F DES TIERS -	12:05:17	Le 12/	05/95
	03011 STE PRESYS DEMO				
		SELECTION			
Période	d'arrêté	<u>01</u> 31/01/95			
Type de	compte	C (C/F/I)			
(paramèt:	res donnés à titre d'exe	mple)			
01/ F1=	Aide F3=Fin F4=Rechero	he F15=Chgt envir.			

#### **Etablissement**

Le code établissement doit être référencé dans la table de références 'EB'.

Seules les écritures, dont le code établissement correspond à celui de la sélection, seront prises en compte.

'\*\*': Permet de sélectionner tous les établissements ; il y aura toutefois autant d'édition que d'établissements.

#### Période d'arrêté

Cette zone permet de sélectionner les écritures dont la date comptable est inférieure ou égale à la date de la période demandée. Elle doit être référencée au fichier des périodes 'CG'5.

#### Type de compte

_	_		
2	codec	nneeihlae	•
J	COUCS	possibles	

'C': Clients.

'F': Fournisseurs.

'I': Individuels.

<sup>5</sup> '**CG**' : Comptabilité Générale

```
PAN260 - SUIVI RECAPITULATIF DES TIERS - 12:05:17 Le 12/05/95
Société 03011 STE PRESYS DEMO
 Etab. 01 GARCHES R D
                              AUTRES CRITERES
 EDITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
                                           \underline{\mathbf{T}} (N/H/T)
   Ordre du C.A. cumulé
                                                \underline{N} (N/C/D)
  EDITION DES RATIOS

Edition récap ou détaillée

D (R/D)

Edition récapitulative

N (O/N/S
EDITION DES RATIOS
                                              \underline{N} (O/N/S)
  Exercice social
                                              O (O/N)
  Calcul par apuration successive \underline{N} (O/N) Ratio sur C.A. de la période \underline{N} (O/N)
 EDITION DES SOLDES
                                         C (N/C/D)
(paramètres donnés à titre d'exemple)
 02/ F1=Aide F12=Ecran précédent
```

#### Edition du chiffre d'affaires

3 codes possibles:

'N': Pas d'édition.

'**H**' : H.T. '**T**' : T.T.C.

#### Ordre du CA cumulé

Cette zone permet d'obtenir une liste complémentaire triée sur le montant du CA cumulé à fin de période, en ordre croissant ou décroissant.

3 codes possibles:

'N': Pas d'édition.

'C': Croissant.

'D': Décroissant.

### Critères de sélection et de tri communs aux différentes demandes

PAN260 - CRI	TERES DE SELECTION	ET TRI -	12:07:34 Le 12/05/95
Société 03011 ST Etab. 01 GA	E PRESYS DEMO		
Ecab. 01 GA	Kenibo K D		
Intitulé sélectio	n Bornes de début	Bornes de fin	T/S car ord
Compte	000000	999999 99999999	= 00 03
Représentant	<del></del>	<u>999</u>	<u>s</u> <u>00</u> <u>01</u>
Code postal		99999999	<u>s</u> <u>00</u> <u>02</u>
Pays		999	= 0000
Catégorie 1		999999999	= 00 00
Catégorie 2		999999999	= 00 00
Catégorie 3		999999999	<u> </u>
Catégorie 4		999999999	= 00 00
Catégorie 5		999999999	<u> </u>
Mot directeur		999999999	= 00 00
(paramètres donné	s à titre d'exemple	2)	
03/ F1=Aide F12	=Ecran précédent		

Cet écran permet la sélection et/ou un tri des enregistrements.

Si aucune borne de comptes n'est définie, prise en compte de tous les comptes de type 'C', 'F' ou 'I' en fonction de la sélection du 1<sup>er</sup> écran.

#### 'T' ou 'S'

2 codes possibles:

'T': Tri sur les caractères de la zone.

'S': Tri sur les caractères de la zone, avec rupture à chaque changement de son contenu.

#### Car

Nombre de caractères de tri.

Vous pouvez préciser si le tri/saut doit s'effectuer sur '1' ou 'x caractères, dans la limite de la longueur de la zone.

Par défaut, si la zone n'est pas renseignée, Le programme prend en compte tous les caractères.

#### Ord

Ordre de tri.

Cette zone permet de définir la priorité dans les différents tris ou saut demandés.

Il doit être unique et chronologique par code tri.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Saut de page + totalisation

#### **Exemple**

Vous pouvez demander un 1<sup>er</sup> critère de tri avec saut de page, donc '**S**', sur le code représentant, ensuite par code postal, par compte Tiers.

Ce qui nous donnerait le paramétrage identique à l'écran précédent.

### **Ratios**

L'édition des ratios reprend le CA cumulé depuis les douze derniers mois, ou le CA effectué depuis le début de l'exercice, ce choix est déterminé par l'utilisateur.

## Prise de paramètre

#### ACCES à l'option

'Comptabilité tiers' > 'Suivi des tiers' > 'Suivi récapitulatif des tiers'

PAN260	- SUIVI RECAPITULATI	F DES TIERS -	12:11:07	Le	12/05/95
	03011 STE PRESYS DEMO				
Etab.	01				
-		SELECTION			
Période	d'arrêté	<b>01</b> 31/01/95			
Type de	compte	C (C/F/I)			
1		_			
(naramèti	res donnés à titre d'exe	mnle)			
( parametr	les donnes à title d'exe	mpre/			
01/ F1=A	Aide F3=Fin F4=Rechero	he F15=Chgt envir.			

```
12:11:07 Le 12/05/95
PAN260
          - SUIVI RECAPITULATIF DES TIERS -
Société 03011 STE PRESYS DEMO
Etab. 01 GARCHES R D
                                AUTRES CRITERES
EDITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES \underline{N} \  \  (\text{N/H/T})
  Ordre du C.A. cumulé
                                              \underline{N} (N/C/D)
  EDITION DES RATIOS \underline{0} (O/N)

Edition récap ou détaillée \underline{D} (R/D)

Edition récapitulative \underline{N} (O/N/S

Exercice social \underline{0} (O/N)
EDITION DES RATIOS
 EDITION DES SOLDES
                                        <u>N</u> (N/C/D)
(paramètres donnés à titre d'exemple)
02/ F1=Aide F12=Ecran précédent
```

#### **Edition des ratios**

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

#### Edition récap. ou détaillée

2 codes possibles:

'D': Détail par comptes auxiliaires.

'R': Récap. par Comptes collectifs.

#### Edition récapitulative

3 codes possibles:

'O': Edition récapitulative par établissements et société.

'N': Pas d'édition récapitulative.

'S': Seulement. Une édition récapitulative par établissements et société. Pas d'édition 'Récap'<sup>7</sup> ou 'Détaillée'8; c'est-à-dire que vous ne tenez pas compte de la demande précédente.

#### **Exercice social**

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

Elle permet de sélectionner différemment le CA cumulé.

7 'Récap': Comptes Collectifs

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> 'Détaillé' : Comptes Auxiliaires

'N': Dans la zone du CA cumulé, prise en compte pour chaque période, du CA de la période + celui des 11 mois précédents.

#### Exemple

Pour la période 02/95, le montant du CA cumulé est celui de la période 03/94 à 02/95.

'O': Dans la zone du CA cumulé, prise en compte pour chaque période, du CA de la période + celui réalisé depuis le début de l'exercice.

#### **Exemple**

Pour la période 02/95, le montant du CA cumulé est celui réalisé depuis le premier mois de l'exercice.

#### Calcul par apuration successive

Cette zone permet le calcul d'un ratio en analyse de son solde par période en fonction du CA réalisé pour cette même période.

Par cette méthode de calcul, vous déterminez en fait que le solde du compte représente 'x' jours de facturation 9.

#### Ratio sur CA de la période

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

'O': Calcul du ratio (solde du compte + effets) x par le nombre de jours de la période divisé par le CA de la période.

'N': Calcul du ratio (solde du compte + effets) x par le nombre/jours cumulés à fin de chaque période depuis le début de l'exercice sur le CA cumulé.

#### REMARQUE

Pour calculer les ratios, vous devez tenir compte du nombre de jours renseignés dans le fichier des périodes comptables.

#### **Edition des soldes**

Cette zone permet une édition complémentaire, triée sur les soldes croissants ou décroissants.

'N': Pas d'édition.

## Ratios (exercice social = N, Ratio sur CA de la période = N)

#### Méthode de calcul

(Solde client + effets) x (Nbre jours de la période + Nbre de jours des 11 périodes précédentes)

CA cumulé (= CA de la période + CA des 11 mois précédents)

-

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Cf. Chapitre 'Méthode de calcul'

## Ratios (exercice social = O, Ratio sur CA de la période = N)

#### Méthode de calcul

(Solde du compte + effets) x Nbre de jours/Périodes cumulées depuis le début de l'exercice = Nbres de jours ratios

### Ratios (Exercice social = N, apuration successive = O)

### Méthode de calcul selon l'exemple précédent

	880306		
CA 09	- 8556		
	871750	+ 30 jours	cumul 30
CA 08	- 0		
	871750	+ 31 jours	cumul 61
CA 07	- 0		
	871750	+ 31 jours	cumul 92
CA 06	- 0		
	871750	+ 30 jours	cumul 122
CA 05	- 0		
	871750	+ 31 jours	cumul 153
CA 04	-864424		
	7326	+ 30 jours	cumul 153
CA 03	- 10000		
	= 2674	(négatif)	

Prorata calculé sur le CA de la période qui représente 31 jours.

+ 22 jours (7326 x 31)/ 10000 = cumul 205

### Edition des soldes

Cette option permet une édition des soldes, triée sur les soldes croissants ou décroissants.

3 codes possibles:

'N': Pas d'édition

'C': Edition tri croissant

'D': Edition tri décroissant

# Chapitre 2 Suivi détaillé

Cette option fournit les éditions suivantes :

- Analyse des comptes par antériorité.
- Analyse par échéances.
- Echéancier par mode de règlements.
- Litiges.

### ACCES à l'option

'Comptabilité tiers' > 'Suivi des tiers' > 'Suivi détaillé'

PAN720 <u>- SUIVI</u>	DETAILLE DES TIERS -	1	2:13:58	Le	12/05/95
Société 03011 STE PR	ESYS DEMO				
<b>Etab.</b> 01					
	SELECTION				
	DIBBCITON				
Date d'arrêté	<u>31</u> <u>01</u> <u>95</u>				
Type de compte	C (C/F/I)				
Code litige	_	à	99		
	AUTRES CRITERES				
Edition analyse des	comptes par antériorié		<u>o</u> (o/n)		
Edition de l'analyse	par échéance		<u>o</u> (o/n)		
Edition de l'échéanc	ier / mode de réglement		<u>o</u> (o/n)		
Edition des litiges			<u>o</u> (o/n)		
(paramètres donnés à	titre d'exemple)				
01/ F1=Aide F3=Fin	F4=Recherche F15=Chgt env	ir.			

## Analyse des comptes par antériorités

Cette édition permet d'analyser la position des comptes en fonction d'une date d'arrêté donnée.

La présentation de l'état sur '9' ou '11' colonnes permet de ventiler les écritures en fonction d'une date choisie par l'utilisateur, et de connaître ainsi l'antériorité des créances Clients ou des dettes 'Fournisseurs' avec prise en compte<sup>10</sup> du risque en cours.

#### Principe de fonctionnement

Comparez la date choisie pour ventilation avec la date d'arrêté et ventilez dans les colonnes suivant le nombre de jours d'écart définis pour chacune d'elles.

Seules les écritures antérieures et égales à la date d'arrêté apparaissent sur l'état.

#### Méthode de calcul pour la ventilation

#### Exemple

Date de référence pour la ventilation : 30.06.\*\*\*\*

Une facture du 31.05.\*\*\*\* apparaît dans la colonne à - 30 jours

Prise en compte du mois d'arrêté : 06 Prise en compte du mois de facture : 05

Total: 01

01 x 30 jours/mois: 30

+ 30 jours du mois d'arrêté : 60 Résultat 60-31(jour/facture) : 29

(donc colonne - 30 jours).

## Analyse par échéance

Cette édition fournit l'analyse des échéances Clients, Fournisseurs ou Individuels, en fonction des écritures antérieures ou égales à la date d'arrêté demandée.

Une colonne 'Avant' reçoit la ventilation des échéances antérieures aux 5 mois.

Une colonne 'A venir' reçoit la ventilation des échéances supérieures à la date d'arrêté.

Une colonne 'Divers' reçoit la ventilation des factures sans dates d'échéances.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> '**Oui**' ou '**Non**'

## Prise de paramètre

```
PAN720
               <u>SUIVI DETAILLE DES TIERS</u> - 12:24:07 Le 12/05/95
Société 03011 STE PRESYS DEMO
Etab. 01 GARCHES R D
                    ____SELECTION__
Date d'arrêté \frac{31}{\underline{C}} \frac{01}{(C/F/I)}
                                               à <u>99</u>
Code litige
                         AUTRES CRITERES
                                                <u>n</u> (O/N)
Edition analyse des comptes par antériorié
Edition de l'analyse par échéance
                                                     0 (O/N)
                                                <u>-</u> (O/N)
Edition de l'échéancier / mode de réglement
Edition des litiges
                                                      <u>N</u> (O/N)
(paramètres donnés à titre d'exemple)
01/ F1=Aide F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.
```

PAN720 - SUIVI DETAILLE DES TIERS -		12:24:07 Le 12/05/95
Société 03011 STE PRESYS DEMO		
Etab. 01 GARCHES R D		
AUTRES CRITERES		
Edition de l'analyse par échéance :		
Analyse par Antériorité ou Postériorité	<u>A</u>	(A/P)
Date d'arrêté échéance	99	99 9999
Edition récap ou détaillée	D	(R/D)
Edition récapitulative	N	(O/N/S)
Circularisation des Ecr. lettrées	0	(O/N)
Risque en cours	N	(O/N)
Edition des montants en devises	N	(O/N)
En dépassement découvert autorisé seul	N	(N/1=Dec1/2=Dec2
		/3=Dec1+Dec2)
Avec prise en compte du risque en cours	N	(O/N)
Classement sur nº pièce ou nº d'affectation	P	(N/P/A)
Sur Date Compt./Gest./Orig./Eché	C	(C/G/O/E)
(paramètres donnés à titre d'exemple)		
02/ F1=Aide F12=Ecran précédent F15=Retour p	rem	ier écran

PAN720 - CRITE	RES DE SELECTION E	ET TRI - 1	2:25:03		Le 12/05/9
Société 03011 STE Etab. 01 GARC	PRESYS DEMO				
Ecab. 01 GARC	HEO K D				
Intitulé sélection	Bornes de début	Bornes de fin	T/S c	ar	ord
Compte	000000	999999 99999999	_	00	00
Compte de regrt	000000	999999 99999999	_	00	00
Représentant		999	_	00	00
Code postal		99999999	_	00	00
Pays		999	_	00	00
Catégorie 1		999999999	_	00	00
Catégorie 2		999999999	_	00	00
Catégorie 3		999999999	_	00	00
Catégorie 4		999999999	_	00	00
Catégorie 5		999999999	_	00	00
Mot directeur		999999999	_	00	00
Code stat 1		99	_	00	00
Code stat 2		999	_	00	00
(paramètres donnés	à titre d'exemple,	)			
03/ F1=Aide F12=E	cran précédent				

#### Analyse par antériorité ou postériorité

2 codes possibles:

'A': Antérieur.

Ventilez les écritures sur 5 mois précédents y compris le mois d'arrêté.

#### Exemple

Date d'arrêté: 31/05/95.

Ventilation: mai, avril, mars, février, janvier.

'P': Postérieur.

Ventilez les écritures sur les 5 mois à venir y compris le mois d'arrêté demandé.

#### Exemple

Date d'arrêté: 31/05/95.

Ventilation: mai, juin, juillet, août, septembre.

#### Date d'arrêté échéance

Cette zone permet de limiter la 1<sup>ère</sup> sélection (date d'arrêté) aux écritures dont la date d'échéance est inférieure ou égale à la date d'arrêté d'échéance demandée.

#### Edition récap. ou détaillée

2 codes possibles:

'D': Prise en compte du détail constitué des écritures non lettrées et lettrées si la circularisation a été demandée, et ceci pour chaque compte auxiliaire en fonction de l'écran de sélection et de tri.

'R': Pas d'écritures détail.

Analyse du solde ventilé dans les différentes colonnes.

#### Edition récapitulative

3 codes possibles:

'O': Edition récap Etablissement et Société.

'N': Pas d'édition récapitulative par Etablissement et Société.

'S': Seulement.

Edition récap Etablissement et société, mais on n'édite pas le détail ou le récap demandé précédemment.

#### Circularisation des écr. Lettrées

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

'O': Prise en compte des écritures lettrées dont la date du plus haut lettrage est supérieure à la date d'arrêté.

'N': Seules les écritures non lettrées sont prises en compte.

#### Risque en cours

'O': On va calculer le risque en cours en fonction de la date d'arrêté demandée, et l'imprimer dans la dernière colonne 11.

#### Edition des montants en devises

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

'O': Sélection uniquement des écritures ayant un montant en devises, avec affichage du solde en devises et en Francs.

'N': Sélection de toutes les écritures en Francs dans la limite des sélections demandées.

#### En dépassement découvert autorisé seul

4 codes possibles:

'N': Pas de sélection en fonction du montant du découvert.

'1': Seuls les comptes dont le solde<sup>12</sup>, à la date d'arrêté, est supérieur au montant du découvert (maison) pris en compte<sup>13</sup>.

'2': Idem que précédemment, mais comparaison avec le montant du découvert SFAC (assuré - 2ème zone découvert autorisé de la kleps Tiers).

'3' : Idem que précédemment mais comparaison avec le montant du découvert (maison et SFAC) cumulé.

Infor Anael Finance iSeries - Suivi des tiers | 21

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Prise en compte de effets non échus à la date d'arrêté, majorés du nombre de jours de risque mentionné dans chaque fiche Tiers ou, à défaut, dans le fichier Société

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Eventuellement majoré du risque en cours, selon le paramètre de la zone suivante

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> 1<sup>ère</sup> zone découvert autorisé de la kleps Tiers

### Avec prise en compte du risque en cours

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

'O': Comparaison du découvert avec le solde à la date d'arrêté + risque en cours.

'N' : Comparaison du découvert avec le solde à la date d'arrêté sans risque en cours.

#### Classement sur n° pièce ou n° d'affectation

Cette zone permet de classer par compte, les écritures soit sur le numéro de pièce<sup>14</sup> ou le numéro d'affectation DAFFEC<sup>15</sup> ou ne pas demander de classement sur ces 2 zones<sup>16</sup> mais obtenir un classement sur une date.

Dans ce cas, il faut renseigner le paramètre suivant.

#### Sur date compt./Gest./Orig./Eché.

2<sup>ème</sup> critère de classement.

Si la zone précédente est égale à 'P' ou 'A', les écritures seront classées en priorité sur le numéro de pièce ou d'affectation et dans le cas où ce numéro est identique, classées selon la date choisie.

Si la zone précédente est égale à ' $\mathbf{N}$ ', elle permet de classer en priorité les écritures selon la date demandée.

4 codes possibles:

'C': Comptable.

'G': Gestion.

'O': Origine.

'E': Echéance.

## Echéancier par mode de règlement

Cette option permet l'édition des écritures non lettrées dont la date d'échéance est comprise dans les limites des dates d'échéances données en paramètre.

La ventilation des écritures s'effectue dans l'ordre des modes de règlements de la catégorie sélectionnée.

Le nombre de colonnes étant limité à '8', seuls les '7' premiers modes de règlements de la catégorie demandée sont ventilés dans leurs colonnes respectives.

Si le nombre de modes de règlements contenus dans la catégorie est supérieur à 7, à compter du 8<sup>ème</sup>, ils sont regroupés dans la colonne '**Divers**' sur l'édition.

#### REMARQUE

Il est souhaitable de créer 2 catégories différentes, et de formuler deux demandes d'éditions.

#### Présentation

L'état est édité en rupture sur la date d'échéance.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> 'P' : Numéro de pièce

<sup>15 &#</sup>x27;A': DAFFEC

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> 'N'

Prise en compte sur la première page des écritures sans date d'échéance.

## Prise de paramètre

PAN720 - SUIVI DETAILLE DES TIERS -	12:25:59 Le 12/	2/05/95
Société 03011 STE PRESYS DEMO		
Etab. 01 GARCHES R D		
SELECTION_		
Date d'arrêté 31 01 95		
Type de compte $\underline{C}$ (C/F/I)		
Code litige à	99	
AUTRES CRITERES_		
Edition analyse des comptes par antériorié	<u>n</u> (O/N)	
Edition de l'analyse par échéance	$\underline{\mathbf{N}}$ (O/N)	
Edition de l'échéancier / mode de réglement	<u>o</u> (o/n)	
Edition des litiges	<u>N</u> (O/N)	
(paramètres donnés à titre d'exemple)		
01/ Fl=Aide F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.		

```
PAN720 - SUIVI DETAILLE DES TIERS - 12:25:59 Le 12/05/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Etab. 01 GARCHES R D

AUTRES CRITERES

Edition de l'échéancier par mode de réglement :

Date d'échéance 00 00 00000 à 12 05 1995

Edition récap / détaillée D (R/D)

Récapitulatif seul N (O/N)

Avec écritures en litige 0 (O/N/S)

Catégorie mode réglement ___

Classement sur n° pièce ou n° d'affectation P (N/P/A)
Sur Date Compt./Gest./Orig./Eché C (C/G/O/E)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

02/ F1=Aide F4=Recherche F12=Ecran précédent F15=Retour premier écran
```

PAN720 - CRITE	RES DE SELECTION E	ET TRI - 1	2:25:0	3	Le 12/05/95
Société 03011 STE	DDFSVS DFMO				
	HES R D				
Total 16 (61 cm)	B 1 . 1 . 1	D 1 61.	m / G		
Intitulé sélection			T/S		
Compte	000000		_	00	
Compte de regrt	000000	999999 99999999	_	00	
Représentant		999	_	00	
Code postal		99999999	_	00	
Pays		999	_	00	00
Catégorie 1		999999999	_	00	00
Catégorie 2		999999999	_	00	00
Catégorie 3		999999999	_	00	00
Catégorie 4		999999999	_	00	00
Catégorie 5		999999999	_	00	00
Mot directeur		999999999	_	00	00
Code stat 1		99		00	00
Code stat 2		999		00	0.0
			_		
(paramètres donnés à titre d'exemple)					
03/ F1=Aide F12=Ec	ran précédent				

#### Date d'échéance début/fin

Seules les écritures dont la date d'échéance est comprise entre les bornes sont sélectionnées.

#### Edition récap. ou détaillée

2 codes possibles:

'D': Détail.

Edition du détail par compte + récap par compte et par échéance + récap total échéance pour tous les comptes.

'R': Pas d'édition des écritures détail.

Récap par compte + récap total échéance pour tous les comptes.

### Récapitulatif seul

Edition seule du récap par échéance tous comptes confondus, Le programme ne tient pas compte de la demande précédente.

#### Avec écritures en litiges

3 codes possibles:

'O': Prise en compte des écritures ayant un code litige compris entre les bornes définies sur le 1<sup>er</sup> écran.

'N': On ne prend pas en comptes les écritures ayant un code litige.

'S': Seulement.

Seules les écritures ayant un code litige compris entre les bornes définies sur le 1er écran sont sélectionnées.

#### Catégorie mode de règlement

Saisissez la catégorie de mode de règlement, elle doit exister dans le fichier des catégories de 'Modes de règlements' 17.

Vous pouvez utiliser une catégorie déjà existante comme 'CL' ou 'FR', ou créez votre propre classement dans une catégorie dont l'argument devra préalablement être créé dans la table de références 'CM'.

#### Classement sur n° pièce ou n° d'affectation

Cette zone permet de classer par compte, les écritures soit sur le numéro de pièce<sup>18</sup> ou le numéro d'affectation '**A**'<sup>19</sup> ou ne pas demander de classement sur ces 2 zones<sup>20</sup> mais obtenir un classement sur une date, dans ce cas, renseigner le paramètre suivant.

### Sur date Compt./Gest./Orig./Eché.

2<sup>ème</sup> critère de classement.

Si la zone précédente est égale à 'P' ou 'A', les écritures seront classées en priorité sur le numéro de pièce ou d'affectation et dans le cas ou ce numéro est identique, classées selon la date choisie. Si la zone précédente est égale à 'N', elle permet de classer en priorité les écritures selon la date demandée.

4 codes possibles:

'C': Comptable.

'G': Gestion.

'O': Origine.

'E': Echéance.

<sup>19</sup> '**A**' : DAFFEC

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Cf. Chapitre 'Mise à jour des fichiers de référence'

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> 'P'

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> 'N'

# Litiges

Cette option permet une édition sélective des écritures ayant un code litige, la demande peut être affinée en précisant des bornes de début et de fin pour les codes litiges et les écritures à sélectionner.

## Prise de paramètre

PAN720 - SUIV	/I DETAILLE DES TIERS -	1	2:27:27	Le	12/05/95
Société 03011 STE P	PRESYS DEMO				
<b>Etab.</b> 01					
	SELECTION				
Date d'arrêté	<u>31</u> <u>01</u> <u>95</u>				
Type de compte	<u>C</u> (C/F/I)				
Code litige	_	à	99		
	AUTRES CRITERES				
Edition analyse des	comptes par antériorié		<u>n</u> (o/n	)	
Edition de l'analys	e par échéance		<u>N</u> (O/N	)	
Edition de l'échéan	cier / mode de réglement		<u>N</u> (O/N	)	
Edition des litiges	Edition des litiges		<u>o</u> (o/n	)	
(paramètres donnés à titre d'exemple)					
01/ F1=Aide F3=Fin	F4=Recherche F15=Chgt env	/ir.			

PAN720 <u>- <b>suivi det</b></u>	AILLE DES TIERS -	12:27:27 Le 12/05/95
Société 03011 STE PRESYS Etab. 01 GARCHES R		
Edition des litiges :		
Code litige	_	à <u>99</u>
Edition récap / détaillé	$= \underline{D}$ (R/D)	
Récapitulatif seul	<u>n</u> (O/N)	
Date de prise en compte	00 00 00	à <u>99</u> <u>99</u> <u>99</u>
Type de date	<u>C</u> (C/G/E/O)	
paramètres donnés à titr	e d'exemple)	
02/ F1=Aide F12=Ecran p	récédent F15=Retour prem	ier écran

PAN720 - CRITE	RES DE SELECTION E	<u>T TRI -</u> 1	2:25:03	Le 12/05/95
Société 03011 STE	PRESYS DEMO			
Etab. 01 GARC	HES R D			
Intitulé sélection	Bornes de début	Bornes de fin	T/S car	ord
Compte	000000	999999 99999999	_ 00	00
Compte de regrt	000000	999999 99999999	_ 00	00
Représentant		999	_ 00	00
Code postal		99999999	_ 00	00
Pays		999	_ 00	00
Catégorie 1		999999999	_ 00	00
Catégorie 2		999999999	_ 00	00
Catégorie 3		999999999	_ 00	00
Catégorie 4		999999999	_ 00	00
Catégorie 5		999999999	_ 00	00
Mot directeur		999999999	_ 00	00
Code stat 1		99	_ 00	00
Code stat 2		999	_ 00	00
(paramètres donnés à titre d'exemple)				
03/ F1=Aide F12=E	cran précédent			

#### Code litige de début/fin

Définissez les bornes en mentionnant le code litige début et fin, seules les écritures ayant mention d'un code litige compris entre les bornes définies sont sélectionnées<sup>21</sup>.

#### Edition récap. ou détaillée

2 codes possibles:

'D': Détail. Edition du détail par compte et par code litige.

'R': Pas d'édition des écritures détail. Récap par compte.

#### Récapitulatif seul

Edition seul du récap par code litige tous comptes confondus, le programme ne tient pas compte de la demande précédente.

#### Date de début/fin de prise en compte

1<sup>er</sup> critère de sélection.

O "

Cette zone permet de sélectionner les écritures dont la date, en fonction du type mentionné ciaprès, est comprise entre les bornes de début et de fin.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> 2<sup>ème</sup> critère de sélection, le 1<sup>er</sup> état la sélection des écritures en fonction de dates limites, choisies par l'utilisateur

## Type de date

4 codes possibles:

'C': Comptable.

'G': Gestion.

'O': Origine.

'E': Echéance.

Cette option permet la ventilation par échéance pour les achats référencés dans une période donnée.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Comptes compris entre les bornes données en paramètre.
- Mois de comptabilisation des écritures est égal au mois d'arrêté demandé.

#### Présentation

- Rupture par comptes de contrepartie.
- Ventilation par date d'échéance<sup>22</sup>.
- Une colonne total T.T.C. de la ventilation.
- Une colonne 'Antérieur' ou figurent toutes les écritures dont le mois de comptabilisation est antérieur au mois d'arrêté demandé et pour lesquelles l'échéance est supérieure à cette même date. Le montant apparaît sur la ligne 'C'. 23.

Dans cette même ligne sont également cumulés les montants mensuels de la ligne précédente.

• Une colonne '**supérieur**' reçoit la ventilation des écritures dont la date d'échéance est supérieure au dernier mois de la ventilation.

#### Exemple

Si la date d'arrêté : 06/95 : Colonne de ventilation pour les mois 07, 08, 09,10 11 dans la colonne 'Supérieur' ⇒ Supérieur à 11.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> 5 mois suivants la date d'arrêté demandée

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> '**C**' : Cumul.

## Prise de paramètre

### ACCES à l'option

'Comptabilité tiers' > 'Suivi des tiers' > 'Ventilation achats par échéance'

PAN690 - VENTILATION DES	ACHATS PAR ECHEANCE - 13:27:47 Le 12/05/95
Société 03011 STE PRESYS DEM Etab. 01	O Exercice 950 1/01/95 à 30/09/95
	SELECTION
Date d'arrêté <u>0</u>	0 0 (mm/aa)
Compte <u>0</u>	<u>00000</u> à <u>999999</u>
(paramètres donnés à titre d'	exemple)
01/ F1=Aide F3=Fin F4=Recher	che F15=Chgt envir F16=Multi-Soumissions

#### Mois d'arrêté

Elle doit être référencée au fichier des 'Périodes'.

#### Compte de début/fin

Si ces zones ne sont pas renseignées, prise en compte des bornes définies dans la catégorie des comptes généraux ' $\mathbf{LF}^{,24}$ .

32 | Infor Anael Finance iSeries - Suivi des tiers

=

 $<sup>^{24}</sup>$  '**LF**' : Limite Fournisseurs

# Edition d'une ventilation des achats

03011 STE PRESYS	S DEMO	VENTILATION	N DES	ACHAT	5 PAR	ECHEANCE	JANVIER	1995
ETAB. 01 GARCHES	RD	I	EXERCI	CE 950	01/	01/95 AU	31/12/95	5
	MOIS							
COMPTE INTITULE	CUMUL ANTERIE	UR FEVRIER N	MARS A	AVRIL 1	MAI JU	IN SUPERI	EUR TOTA	AL TTC
000000	M				1110	0,00-	11100	00-
	C				1110	0,00	11100	00-
TOTAL ACHATS	DU MOIS				1110	0,00-		
							11100	00
TOTAL ACHATS	CUMULE				1110	0,00-		
							11100	.00

Cette option fournit l'édition d'un état pour la préparation de la déclaration 'DAS2'.

Le principe de sélection est basé sur les comptes de charges sélectionnés en paramètre sous les conditions suivantes :

- Ecritures comptabilisées sur un journal de type 'A'.
- La première ligne de l'écriture correspond à un compte général de type 'F'.
- Seules les écritures lettrées sont prises en compte.

#### **REMARQUE**

Elle doit être obligatoirement demandée avant l'épuration de l'exercice.

# Prise de paramètre

### ACCES à l'option

'Comptabilité tiers' > 'Suivi des tiers' > 'Déclaration DAS2'

PAN790 - ETATS POUR DECLARATIONS FOURNISSEURS - 13:30:31 Le 12/05/95							
Société 03011 STE PRESYS	Société 03011 STE PRESYS DEMO						
Intitulé déclaration	EDITION PROVISOIRE	DAS2					
	SELECTION	-					
Dates de sélection	<u>01</u> <u>01</u> <u>95</u>	à	<u>30 09 95</u>				
Comptes à sélectionner	622100	à					
	622600	à					
		à					
		à					
		à					
		à					
		à					
		à					
		à					
		à					
Journaux règlt à exclure							
(paramètres donnés à titre d'exemple)							
01/ F1=Aide F3=Fin F4=F	01/ Fl=Aide F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.						

#### Date de sélection de début/fin

Précisez la période de début et de fin.

#### Intitulé déclaration

Exemple 5 4 1

DAS2 1995.

#### Comptes à sélectionner de début/fin

Précisez les comptes de début et de fin, et éventuellement sous-comptes de charges, à sélectionner.

# Chapitre 5 Calcul des effets non échus

#### ACCES à l'option

'Comptabilité tiers' > 'Suivi des tiers' > 'Calcul des effets non échus'

PAN890 - CALCUL DES	<u>EFFETS NON ECHUS</u> - 13:33:15 Le 12/05/95			
Société 03011 STE PRESYS	DEMO <b>Exercice</b> 950 1/01/95 à 30/09/95			
	SELECTION			
Période d'arrêté	<u>01</u> 31/01/95			
Type de compte	<u>C</u> (C/F)			
Compte	<u>410000</u> à <u>416999</u> <u>99999999</u>			
(paramètres donnés à titre d'exemple)				
02/ F1=Aide F9=Validatio	n F12=Ecran précédent			

Cette option ne fournit aucune édition.

Elle permet de recalculer les effets non échus pour les mois antérieurs à la période d'arrêté demandée dans l'édition des ratios, sachant que seul le calcul des effets non échus est effectué pour la période d'arrêté demandée.

Si vous demandez, pour la première fois, une édition des ratios à fin avril, et qu'aucune édition n'a été demandée pour janvier, février, mars, il faut recalculer les effets non échus pour ces périodes.

Le principe de sélection est basé sur la sélection des écritures passées sur les journaux de type 'R', 'L' ou 'P', en fonction du type de comptes Tiers.

Le calcul est effectué en comparaison de la date d'échéance des écritures majorées du nombre de jours pour risque mentionné dans chaque fiche Tiers ou à défaut au fichier société, par rapport à chaque fin de période.

Calcul des effets non échus		

#### ACCES à l'option

'Comptabilité tiers' > 'Suivi des tiers' > 'Calcul des soldes clients'

PAN230 - MISE A JOUR DU SOLDE CLIENT	- 13:34:45 Le 12/05/95
Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 95 Etab. 01	50 1/01/95 à 30/09/95
selection	
Date d'arrêté <u>12</u> <u>05</u> <u>95</u>	
(paramètres donnés à titre d'exemple)	
01/ F1=Aide F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt e	envir.

Cette option permet de calculer de façon journalière le solde des comptes Clients, c'est-à-dire que ce fichier est remis à blanc à chaque nouvelle demande de calcul.

Les soldes ainsi générés sont placés dans le fichier 'FAN230P1'.

Il n'est pas utilisé dans ANAEL mais est disponible pour tous les clients désirant l'exploiter dans une autre application (gestion commerciale, etc.)